

**Assemblée communale extraordinaire**  
**mardi 8 mai 2018**  
**à 20.00 heures à l'aula de l'école**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions – Secteur MAe (ancienne usine Simon-Membrez).
3. Statuer sur les demandes de naturalisation de :
  - a) M. et Mme Giancarlo et Franca Grasso et leurs enfants Gioia et Luigi
  - b) Mme Mathilde Poulenc
4. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch). Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 7 mai 2018**.

Courtételle, le 18 avril 2018

Le Conseil communal